Sans alcool avec La Croix Bleue Section de Versailles | INFO

Conduites alcooliques pour un père et son fils

Dans la soirée du 22 mai, un jeune conducteur accidenté a été contrôlé sous l'emprise d'alcool, comme son père, venu le chercher à la gendarmerie.

Ce vendredi 22 mai à 21h05, un conducteur âgé de 23 ans venant de s'engager sur l'autoroute **A51 à Manosque**, où il réside, et en direction d'Aix-En-Provence est victime d'un accident matériel à hauteur du point kilométrique 69. Le véhicule Audi Q7 qu'il conduit a percuté les glissières de sécurité des deux côtés avant de s'immobiliser sur la bande d'arrêt d'urgence.

Le conducteur, seul à bord, fait l'objet d'un dépistage de l'alcoolémie qui s'avère positif. Vérifications faites à l'éthylomètre à bord du véhicule de Gendarmerie donne

un taux d'alcool de 1,01 mg/l d'air expiré (Dépistage stupéfiants négatif). Il fait l'objet d'une procédure pour conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique avec rétention du permis de conduire et immobilisation du véhicule. Convocation en justice à suivre.

Le père du conducteur (62 ans) se présente dans les locaux du **PMO de Peyruis**, seul à bord de son véhicule Audi A4 Quattro, afin de voir son fils. Les militaires qui l'accueillent constatent que ce monsieur est également sous l'emprise de l'alcool. Soumis au dépistage le père présente un taux de : 0,54 mg/l d'air expiré. Il fait également l'objet d'une procédure pour conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique avec rétention du permis de conduire et immobilisation du véhicule. Convocation en justice à suivre.

Finalement ce sont des amis de la famille, dont les dépistages alcoolémie se sont révélés négatifs qui sont venus récupérer le père et le fils vers minuit à la **Gendarmerie de Peyruis**. Le père et le fils n'avaient pas passé la soirée ensemble. Chacun avait bu de son côté.